



MINISTERIO
DE AGRICULTURA,
PESCA Y ALIMENTACIÓN

- TRIBUNAL CALIFICADOR –
PROCESO SELECTIVO PARA INGRESO, POR EL
SISTEMA GENERAL DE ACCESO LIBRE, EN EL
CUERPO NACIONAL VETERINARIO CONVOCADO
POR RESOLUCIÓN DE 11 DE OCTUBRE DE 2019,
DE LA SUBSECRETARÍA

CNV 2018

SEGUNDO EJERCICIO.
IDIOMA OPTATIVO FRANCÉS.

TEXTO PARTE B.
RESUMEN EN FRANCÉS

Les Services vétérinaires œuvrent au quotidien pour prévenir, identifier et maîtriser l'émergence et la propagation de maladies animales terrestres et aquatiques, notamment les maladies zoonotiques. Les maladies zoonotiques se transmettent des animaux à l'homme et inversement. Les agents infectieux, à savoir les parasites, les bactéries ou les virus, peuvent se transmettre à l'homme par le contact direct, les sécrétions respiratoires, les insectes vecteurs (tiques, etc.), les aliments, l'eau ou par l'environnement en général. Quelque 75 % des maladies infectieuses émergentes ayant dernièrement affecté l'homme sont d'origine animale, et approximativement 60 % de l'ensemble des agents pathogènes humains sont zoonotiques. En février 2018, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié une liste répertoriant les maladies à considérer comme prioritaires au regard du risque qu'elles présentent de provoquer une urgence de santé publique. Les sept maladies répertoriées sont toutes des maladies zoonotiques, ce qui vient confirmer la réalité de la menace de ce type de maladies. Les récents événements attestent par ailleurs de cette réalité avec la flambée de zoonoses émergentes comme le virus Ebola, les nouveaux coronavirus (SARS et MERS) et les gripes aviaires et humaines zoonotiques, dont les effets négatifs ont été considérables pour la santé des populations à l'échelle mondiale.

Sous l'angle économique, la nécessité du contrôle des maladies zoonotiques n'est plus à prouver. En effet, d'après la Banque mondiale (2012), les pertes économiques liées aux six foyers de zoonoses mortelles les plus importants observés sur la période 1997-2009 se chiffrent à 80 milliards de dollars américains. Si des mesures de prévention avaient été en place pour ces foyers, la perte de 6,7 milliards de dollars américains par an sur cette période aurait pu être évitée. Fort heureusement, aucun de ces six foyers ne s'est transformé en épidémie humaine. Si tel avait été le cas, les pertes économiques auraient été considérablement plus graves, elles se seraient accompagnées de perturbations sociétales désastreuses et se seraient potentiellement soldées par d'importantes pertes humaines.

Les Services vétérinaires doivent être en capacité de prévenir, de contrôler et de riposter de façon durable face aux agents pathogènes de maladies zoonotiques infectieuses émergentes en intervenant à la source sur les animaux porteurs. À défaut, c'est la communauté internationale tout entière qui se trouve exposée à un risque d'épidémie humaine, voire, dans le pire des cas, à un risque de pandémie.



MINISTERIO
DE AGRICULTURA,
PESCA Y ALIMENTACIÓN

- TRIBUNAL CALIFICADOR –
PROCESO SELECTIVO PARA INGRESO, POR EL
SISTEMA GENERAL DE ACCESO LIBRE, EN EL
CUERPO NACIONAL VETERINARIO CONVOCADO
POR RESOLUCIÓN DE 11 DE OCTUBRE DE 2019,
DE LA SUBSECRETARÍA

CONFORMITE AUX NORMES ET REGLEMENTATIONS ADOPTEES AU NIVEAU INTERNATIONAL

Régulièrement, les 182 Pays membres de l'OIE révisent et adoptent officiellement des normes internationales de l'OIE en matière de mesures sanitaires et de bien-être animal, énoncées dans le Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres et celui pour les animaux aquatiques (Codes de l'OIE).

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a officiellement reconnu l'OIE comme l'organisme d'élaboration des normes pour la facilitation de la sécurité sanitaire des échanges commerciaux d'animaux et de produits d'origine animale. Ces normes sont mises en œuvre par les pays importateurs et exportateurs, au moyen de protocoles d'importation et de certifications sanitaires, dans le but de réduire la propagation des agents pathogènes aux animaux terrestres et aquatiques ou leurs produits et, dans le cas des zoonoses, le risque de transmission à l'homme. Pour opérer selon le principe de bonne gouvernance, les Services vétérinaires doivent être en capacité de s'aligner avec le Titre 3 des Codes de l'OIE, l'un relatif à la « Qualité des Services vétérinaires » et l'autre à la « Qualité des services chargés de la santé des animaux aquatiques ». La conformité aux normes énoncées dans ces Titres est à la base de leur capacité à mettre en œuvre les autres dispositions techniques des Codes de l'OIE visant à réduire la propagation des maladies, notamment par la détection précoce, la notification et le contrôle des maladies. Cette conformité fait l'objet d'un suivi de l'OIE reposant sur le volontariat et réalisé au moyen du Processus PVS. Les Services vétérinaires jouent également un rôle central dans la poursuite des objectifs de la version révisée du Règlement sanitaire international (RSI 2015). L'entrée en vigueur de ce règlement impose à l'ensemble des États parties de l'OMS d'évaluer la capacité de leurs systèmes et ressources respectifs pour s'aligner sur les capacités nationales essentielles pour la sécurité sanitaire et élaborer un plan d'action visant à garantir la présence et l'efficacité de ces capacités au sein de leur territoire.

La mise en place d'une collaboration et d'une coopération intersectorielles efficaces est fondamentale pour disposer de capacités nationales essentielles à la prévention, la surveillance et la riposte. Aussi, les Services vétérinaires méritent la même considération lorsqu'il est question d'investir pour renforcer les systèmes de sécurité sanitaire.

INVESTIR DANS LES SERVICES VÉTÉRINAIRES PRODUIT UN RETOUR POSITIF SUR INVESTISSEMENT

La dimension économique de la pauvreté est la plus importante, mais la pauvreté est également liée à la malnutrition, à l'inégalité d'accès au logement, à la santé et à l'éducation dont peuvent souffrir les individus ou les groupes. C'est en Afrique subsaharienne, suivie de l'Asie du Sud et de l'Est, que l'on a enregistré les taux de pauvreté les plus élevés, avec des poches de pauvreté dans d'autres régions du monde : Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe de l'Est



MINISTERIO
DE AGRICULTURA,
PESCA Y ALIMENTACIÓN

- TRIBUNAL CALIFICADOR –
PROCESO SELECTIVO PARA INGRESO, POR EL
SISTEMA GENERAL DE ACCESO LIBRE, EN EL
CUERPO NACIONAL VETERINARIO CONVOCADO
POR RESOLUCIÓN DE 11 DE OCTUBRE DE 2019,
DE LA SUBSECRETARÍA

et Asie centrale. Dans ces régions, 80 % de la population la plus pauvre vit en zones rurales et élève ou souhaite élever des animaux